

# ITS a besoin de vous ! faites un don,

soutenez les activités de l'Institut Tribune Socialiste :

RUM (Référence Unique du Mandat - à renseigner par ITS et communiquer ultérieurement au donateur) :

Madame  Monsieur Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Coordonnées bancaires IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

Intitulé Bancaire

Domiciliation

Créancier : Institut Tribune Socialiste - ITS

I.C.S : FR27ZZ626435

N.N.E. : 626435

Paiement récurrent

Adresse : 40, rue de Malte 75011 Paris

Signature

Signé à :

Le

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire, de caisse d'épargne ou postal (RIB, RICE ou RIP) à ce mandat.

Mandat de Prélèvement SEPA

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez l'Institut Tribune Socialiste à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Institut Tribune Socialiste. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 jours suivants la date de votre débit pour un prélèvement autorisé ;
  - Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
- Les informations contenues dans ce présent mandat, qui doit être complété et retourné à l'Institut Tribune Socialiste, sont destinées à n'être utilisées par l'Institut Tribune Socialiste que pour la gestion de sa relation avec le donateur. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

OUI, je veux aider de façon régulière l'ITS,

Je donne :

chaque mois :  10 €  20 €  autre montant :

ou chaque trimestre :  20 €  30 €  autre montant :

Le 1er prélèvement automatique commencera le 5 du mois de :

Déduction fiscale : 66% de votre don est déductible de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu annuel.

